



75, rue Principale C.P. 70, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0

Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024

Courriel : info@lacadesaigles.ca



MOT DU MAIRE

Chère citoyenne,
Cher citoyen,

L'année 2013 tire à sa fin, elle laissera toute la place à la nouvelle année 2014, que quelques jours... Le temps nous file entre les doigts.

Mes 6 collègues, membres du conseil, la directrice générale de la municipalité et moi-même avons élaboré un budget équilibré pour 2014, **sans aucune hausse de taxes**. C'est le statu quo, dans tous les secteurs : taxe foncière, aqueduc, égout et matières résiduelles. Votre compte de taxes 2014 que vous recevrez en janvier sera une copie de celui de l'année dernière, à moins que votre propriété n'ait subi une hausse d'évaluation au courant de l'année. Les détails du budget se retrouvent à l'intérieur de ce Bulletin à la page 2.

L'année 2014 sera calme quand aux travaux routiers. La totalité de nos rangs sont refaits et de très belle qualité et tous nos immeubles sont bien entretenus et répondent à nos besoins. Nous terminerons l'année 2013 avec 2 comptes à recevoir du gouvernement, dont un au montant de 57 110 \$ du Programme fédéral de remboursement de la taxe d'accise pour l'essence qui se termine le 31 décembre 2013 et un autre au montant de 51 100 \$ pour compensation de la taxe de vente du Québec de 2013. Ces 2 montants seront mis dans le surplus accumulé dès leur réception.

Suite au départ de Mme Pascale Pelletier pour la Sûreté du Québec à Rimouski, c'est maintenant l'agent Alain Lepage qui est notre policier parrain. Ce dernier est comme notre shérif municipal. Si nous avons des problèmes particuliers, c'est notre homme de référence. Pour l'ensemble des services de la Sûreté du Québec sur notre territoire nous débourserez 24 382 \$ pour l'année complète ; nous avons une bonne écoute et une bonne collaboration du personnel au poste de Notre-Dame-du-Lac.

En janvier nous ouvrirons un poste de travail soit celui de secrétaire et adjointe à la direction ; le salaire horaire sera de 15 \$, pour 35 heures par semaine, pour 2 semaines par mois, donc 24 semaines par année. La complexité et la lourdeur de la tâche administrative nous oblige à ouvrir ce poste. Les gouvernements supérieurs exigent de plus en plus de comptes-rendus, de justifications et nous délèguent aussi d'autres responsabilités.

Mes collègues du conseil, Michel, Jean-Guy, Nicole, Roger, Nadia et Elzéar ainsi que l'ensemble du personnel se joignent à moi pour vous souhaiter un très Joyeux temps des Fêtes et une Belle et Bonne Année 2014 !



Prochaines parutions du Bulletin

- Printemps
- Été
- Automne
- Hiver

Date limite de remise des articles

- 13 mars
- 12 juin
- 9 septembre
- 11 décembre

Table des matières

Mot du maire	1
Budget 2014	2
Informations municipales	3-9
Développement	10
Vie scolaire	10
Info-Biblio	11
Gymkhana	12
Congrès mondial acadien	12
Musée du Témiscouata . .	12
Félicitations – École . . .	13
Risques d'incendie	14
Paget Parc Natur'Ailes . .	14
Comité des Loisirs	15
Vœux de Postes Canada.	15
Tournoi de pêche	16
Le milieu familial	17
Crédit d'impôt EcoRénov .	17
La Main qui donne	18
Entraide bénévole.	18
Comité d'embellissement	19
Horaires	20
Événements à venir	20

REVENUS 2014**Recettes de sources locales :**

Taxes foncières	238 219,00 \$
Surtaxe terrains vagues desservis	1 466,00
Taxe aqueduc	24 170,00
Taxe égouts	25 053,00
Matières résiduelles	34 634,00
Taxe-Réserve-Vidange boues étangs aérés	4 342,00
Taxes fosses septiques	8 880,00
Recyclage	14 303,00
	351 067,00 \$

Paiements tenant lieu de taxes :

Tenant lieu de taxes foncières (Gouv.)	14 232,00 \$
--	---------------------

Transferts :

Compensation TVQ (Annulée en 2013)	0,00 \$
Péréquation	141 300,00
Ent. du réseau routier local et subvention	84 651,00
Subvention taxe essence	107 606,00
Intérêts – Remb. Bibliothèque	4 469,00
	338 026,00 \$

Services rendus :

Services rendus aux org. munic.	6 544,00 \$
Gouv. Québec Ent. chemins d'hiver	144 853,00
Autres revenus (permis, mutation, intérêts, carrières,...)	17 600,00
Services rendus (phot., location salles,...)	3 300,00
Prolongation du réseau aqueduc et égout	16 000,00
Parc Natur'Ailes	10 000,00
	198 297,00 \$

TOTAL DES REVENUS : **901 622,00 \$**

TAXES

1. La taxe foncière demeure à 0,95 \$ / 100 \$
2. Les taxes de la cueillette des ordures et du recyclage et les taxes d'aqueduc et égout demeurent aussi inchangées.

Détail des remboursements en capital de 2014**Sécurité incendie**

- **Camion incendie** : 8 500 \$ avec solde de 17 000 \$ qui se termine en 2016.
- **Transporteur d'eau** : 18 328 \$ en capital et 2 852 \$ en intérêts (Crédit-bail terminant en avril 2018)

Édifice municipal : 14 700 \$ avec solde de 15 300 \$ qui se termine en 2015.

Tracteur-souffleur : 8 471 \$ en capital et 639 \$ en intérêts (Crédit-bail terminant en janvier 2016)

Bibliothèque : 54 400 \$ à 90 % par le gouvernement MCCC (Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine) donc 5 440 \$ par la municipalité, emprunt terminant en mai 2016.

CHARGES 2014**Administration générale :**

Législation	25 953,00 \$
Gestion financière et greffe	94 047,00
Évaluation	25 932,00
Autres (assurances générales,...)	32 646,00
	178 578,00 \$

Sécurité publique :

Service de police	24 382,00 \$
Protection contre l'incendie	70 360,00
Quote-part Croix Rouge	160,00
	94 902,00 \$

Transport :

Voirie municipale	91 170,00 \$
Enlèvement de la neige	134 685,00
Éclairage des rues	5 400,00
Signalisation, circulation	800,00
Quote-part – Transp. adapté et collectif	1 629,00
	233 684,00 \$

Hygiène du milieu :

Réseaux distribution de l'eau	23 620,00 \$
Fosses septiques (Quote-part)	423,00
Réseaux d'égouts	25 003,00
Gestion des matières résiduelles	33 527,00
Gestion des matières recyclables	14 787,00
	97 360,00 \$

Santé et bien-être :

OMH et quote-part santé	1 376,00 \$
-------------------------	--------------------

Aménagement, urbanisme et développement :

Urbanisme et zonage	13 807,00 \$
Quote-part MRC dév. et agent	10 219,00
Fleurons	5 500,00
	29 526,00 \$

Loisirs et Culture :

Édifice municipal	20 909,00 \$
Plage	7 619,00
Parc Natur'Ailes	15 485,00
Subv. Loisirs, act. récréatives	14 394,00
Bibliothèque – Loc. de volumes	2 833,00
Bibliothèque & Quote-part Inforoute	4 536,00
	65 776,00 \$

Frais de financement :

Intérêts Dette à long terme	5 967,00 \$
Frais	1 300,00
	7 267,00 \$

Autres activités financières :

Remboursement en capital	55 439,00 \$
Investissement – Taxe d'essence	73 387,00
Autres immobilisations	60 000,00
Réserve financière – Boues	4 327,00
	193 153,00 \$

TOTAL DES CHARGES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES : **901 622,00 \$**

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :-

DATE DES RÉUNIONS DE 2014

Tel que requis par le Code municipal Article 148 la municipalité doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Date des séances régulières du conseil prévues pour l'année 2014 et débutant à 19 h 30.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe les dates des séances régulières de 2014 ainsi : Les Lundis 13 janvier, 3 février, 3 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août, jeudi 4 septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1^{er} décembre.

DONNÉ à Lac-des-Aigles ce dix-septième jour du mois de septembre deux mil treize. Francine Beaulieu, directrice générale

Résolution 234-13 PAIEMENT 2^E TRANCHE SÛRETÉ DU QUÉBEC

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie le 2^e versement pour 2013 à la Sûreté du Québec au montant de 12 190 \$.

Résolution 235-13 NOUVEAUX POMPIERS

5 nouveaux pompiers ont débuté le 18 août à la pratique. Mmes Manon Malenfant et Josée Sirois, MM Matthew Nilson et Éric Leblond. M. Yves Beaulieu a débuté le 18 août et M. Étienne Leblanc-Breault reprendra avec la nouvelle formation

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage officiellement ces 4 nouveaux pompiers à compter de la date de la dernière pratique soit dimanche le 18 août et ajoute les 2 anciens pompiers (Étienne et Yves) qui sont revenus.

Résolution 236-13 FORMATION

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débute une formation Pompier 1 dès cet automne pour ses 8 pompiers et autorise la directrice a engagé le processus administratif dès qu'elle en aura la disponibilité.

Résolution 238-13 ADOPTION D'UNE NOUVELLE TARIFICATION POUR LES LOCATIONS RÈGLEMENT 111-12

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte les nouveaux tarifs établis par le directeur du service incendie pour l'Article 5 seulement du Règlement 111-12

ARTICLE 5 : Tarification pour la location des équipements incendie

Les tarifs pour la location des équipements incendie sont fixés à :

a) Camion autopompe Contender DX (Autopompe et équipements)	300 \$ / 1 ^{er} heure	200 \$ / heure
b) Unité d'urgence avec équipements	100 \$ / 1 ^{er} heure	50 \$ / heure
c) Camion citerne avec pompe portative de 18 forces	200 \$ / 1 ^{er} heure	100 \$ / heure
d) Pompier	20 \$ / heure	
e) Camion pour remplissage de piscine dans les limites de Lac-des-Aigles	50 \$ / heure	
+ pompier	20 \$ / heure	
+ Directeur du service incendie (chef)	30 \$ / heure	
f) Simulateur de combat (bunkers) incluant le salaire du pompier	150 \$ / heure	

Résolution 239-13 TRAVAUX PREMIER RANG

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Premier rang pour un montant net subventionné de 29 012,53 \$ et joint à la présente copie les pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports. Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Résolution 242-13 CHEMINS D'HIVER – INSCRIPTION ACCÈS AU SMR,..

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'inscrive au SMR afin de continuer à recevoir sans frais les bulletins météo et mandate la directrice générale comme responsable autorisé pour signer la demande d'habilitation pour les utilisateurs externes – de Transports Québec et nomme le contremaître municipal M. Berthier Beaulieu comme utilisateur.

Résolution 243-13 DÉMISSION

Mme Julie Ouellet nous a quittés le soir du 5 août 2013 et a remis les clés du bureau municipal et de la barrière à la directrice générale. Elle a remis les autres clés soit celles de la porte avant de l'édifice municipal et du bureau du maire à la nouvelle employée de Ralda, Tania Lord le 13 août 2013.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles offre en signe de reconnaissance pour son travail un chèque de 100 \$ à Mme Julie Ouellet.

Résolution 244-13 NOUVELLE EMPLOYÉE RALDA- GYMKHANA

Mme Tania Lord a commencé le 13 août pour Ralda-Gymkhana.

La clé de la porte avant de l'édifice ainsi que celle du bureau du maire lui ont été remises le même jour par Julie.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le transfert de clés pour le bureau du maire prêtées à l'organisme RALDA et Gymkhana ainsi que la clé de la porte avant de l'édifice municipal. Mme Julie Ouellet ayant quitté son poste de coordonnatrice communautaire c'est Mme Tania Lord qui la remplace pour RALDA – Gymkhana.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 247-13 FÉLICITATIONS GYMKHANA

La 5^e Édition du Gymkhana a eu lieu les 22-23-24 et 25 août dernier.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite toute l'organisation pour le succès obtenu lors de cette 5^e édition du Gymkhana à Lac-des-Aigles, soit le comité organisateur, les bénévoles et remercie tous les participants et les spectateurs.

Résolution 248-13 AMPLIFICATEUR « BOOSTER » DE CELLULAIRE

Le contremaître aurait besoin d'un booster de cellulaire avec antenne qui serait transférable d'un camion d'hiver à un camion d'été et qui pourrait permettre à n'importe quel cellulaire à n'importe quel endroit de fonctionner sur le territoire de Lac-des-Aigles.

Électronique Mercier offre un booster modèle Wilson no 811214 à 299 \$ + Taxes.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles achète d'Électronique Mercier un « booster » à 299 \$ + taxes.

Résolution 249-13 RENOUELEMENT INSCRIPTION PARC NATUR'AILES – RÉPERTOIRE GOUVERNEMENTAL

Le Parc Natur'Ailes est inscrit au répertoire gouvernemental, l'adhésion est à renouveler au montant de 40,24 \$ pour 2014.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion au répertoire gouvernemental, au montant de 40,24 \$ pour 2014.

Résolution 254-13 PARC NATUR'AILES - ACOMPTE CHALETS, TÉLÉAVERTISSEUR

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles exige pour chaque réservation de chalet un acompte de 25 % du prix total non remboursable si la réservation est annulée en dedans de 1 semaine.

Et qu'elle fasse programmer un téléavertisseur pour la gestionnaire du Parc au coût de 152,35\$ pour programmation et contrat annuel, taxes incluses.

Résolution 255-13 DEMANDE DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE L'ÉTINCELLE

Lettre demandant une aide financière ou une confirmation d'aide pour le projet d'achats de module pour l'embellissement de la cour d'école. Projet de plus de 60 000 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme par écrit au Comité d'embellissement de la cour de l'école L'Étincelle qu'elle s'engage à fournir une aide financière à leur projet d'un montant de 3 000 \$ après confirmation de la réalisation de leur projet en 2014. Il y aura possibilité que la municipalité aide pour certains travaux si nécessaire.

Résolution 256-13 FABRIQUE

Demande de commandite pour leur journée Western samedi le 7 septembre.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse à la Fabrique pour la tenue de cette activité de Journée Western une aide de 100 \$ et accepte aussi de prêter les estrades pour leur Parade de mode (à confirmer).

Résolution 257-13 RENCONTRE TRIPLÉS - CMA

Confirmé ce sera samedi le 21 septembre au NB. Seront présents : Claude Breault, Nicole Beaulieu, Nadia Sheink, Michel Dubé et sa conjointe Sonia Rioux, Roger Dubé et sa conjointe Martine Kirouac, Elzéar Lepage ainsi que Berthier Beaulieu et sa conjointe (à confirmer) pour un total de 8-9 personnes.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles rembourse les frais de déplacement de covoiturage pour se rendre à cette 1^{er} rencontre des Triplés à Rivière Verte au Nouveau-Brunswick samedi le 21 septembre.

Résolution 258-13 PETITION

METTRE FIN AUX COMPRESSIONS IMPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA À VIA RAIL

Pétition à la Chambre des communes visant à mettre fin aux compressions imposées par le gouvernement du Canada à Via Rail et à renverser les diminutions de service annoncées par cette dernière en juillet 2013

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a imposé d'importantes compressions budgétaires à VIA Rail au cours des dernières années;

ATTENDU QUE par la suite de ces compressions, Via Rail a annoncé d'importantes diminutions de service dans l'Est-du-Québec en fermant les gares de La Pocatière, Rivière-du-Loup, Mont-Joli, Bonaventure, Port-Daniel, Grande-Rivière et Barchois et que les gares de Rimouski, Chandler et New Richmond n'auront plus d'agent de gare;

ATTENDU QUE Via Rail a encore une très grande importance pour la région et qu'en éliminant ces gares et son personnel, c'est le développement économique et touristique de l'Est-du-Québec qui sera de nouveau affecté;

ATTENDU QUE l'élimination de ces gares et de leur personnel occasionnera des difficultés importantes pour les passagers en fauteuil roulant, le chargement et le déchargement des bagages, pour l'acquisition de billets pour les gens n'ayant pas accès à Internet ou qui ne peuvent utiliser un service automatisé et privera les passagers en attente d'informations importantes sur le service, comme les retards ou les interruptions de service ;

Que par conséquent, la Municipalité de Lac-des-Aigles, demande au gouvernement du Canada d'annuler les compressions imposées à Via Rail telles qu'annoncées dans le Budget des dépenses 2013-14 et demande à Via Rail d'annuler les mesures annoncées en juillet 2013 quant à la diminution de services dans l'Est-du-Québec.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 259-13 DESJARDINS TURCOTTE - DÉPLACEMENTS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse un montant de 100 \$ à Mme Sylvie Desjardins pour couvrir une partie de ses frais de déplacements occasionnés lors de son travail d'embellissement, avec des arbustes, des pancartes de Bienvenue aux entrées est et ouest du village sur la route 232 et aussi pour la remercier de son dévouement et de son beau travail. Merci.

Résolution 264-13 FORMATION POMPIER 1 – SALAIRE DES POMPIERS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse un salaire de 10,15 \$ / heure correspondant au salaire minimum depuis mai 2013 aux pompiers pendant leur formation Pompier I. Leur salaire lors de la formation suivra l'augmentation du taux du salaire minimum.

Résolution 265-13 TOURNÉE DES DÉTECTEURS

Depuis 10 ans la Municipalité effectue une Tournée des détecteurs annuellement. Pour 2013 une réflexion sur la fréquence de cette tournée sera faite. La Semaine de la prévention des incendies sera du 6 au 12 octobre 2013. Offre faite à M. Francis Lavoie au montant de 1 200 \$ pour effectuer la Tournée pour un total de 65 heures. Offre qu'il a refusée, car il demandait 1 500 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles n'effectue pas de tournée cette année mais donne avis aux citoyens par envoi collectif de ramoner leur cheminée et de vérifier l'état des batteries de leurs avertisseurs de fumée.

Résolution 266-13 SÉCURITÉ INCENDIE – ENTENTE AVEC LA MRC RIMOUSKI NEIGETTE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'entente d'entraide mutuelle à un service de sécurité incendie avec la MRC Rimouski Neigette. Et que le maire M. Claude Breault et la directrice générale Mme Francine Beaulieu soient mandatés pour signer cette entente.

Résolution 267-13 INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prolonge du 26 octobre au 30 novembre le contrat de M. Denis Morin selon les travaux à finaliser sous la supervision du contremaître municipal M. Berthier Beaulieu.

Résolution 268-13 BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT

Une rencontre avec les citoyens intéressés a eu lieu mardi le 13 août dernier à 19 h 30.

Tous les citoyens invités soit ceux du 1, 3, 5 et 9 route du Sud-du-Lac ont démontré un intérêt à ce que leur résidence soit branchée au réseau d'égout municipal. Cette rencontre faisait suite à une demande adressée aux élus par Mme Jocelyne Beaulieu et M. Francis Beaulieu dont la fosse septique fuit et s'écoule dans l'environnement.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la 1^{er} estimation du coût des travaux de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout de 4 résidences faite par le contremaître M. Berthier Beaulieu de l'ordre de 60 000 \$ + taxes.

Les travaux débuteraient à la fin mai début juin 2014, travaux sans finition de terrain, celle-ci étant de la responsabilité des propriétaires. Financement possible sur 5 ans maximum plus intérêts avec montant de mise de fonds initiale. Coût pour les 4 propriétés de 4 000 \$ chacune.

Résolution 269-13 RÉUNION D'ENTRETIEN D'HIVER MTQ

La rencontre hivernale du MTQ aura lieu mardi, le 8 octobre de 8 h à 12 h au Pavillon municipal de Témiscouata-sur-le-Lac et sera suivie de 13 h à 14 h d'une formation – Registre des opérations hivernales

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le contremaître M. Berthier Beaulieu à participer à cette rencontre ainsi que Messieurs Carl Lévesque et Denis Morin et accepte de leur rembourser les frais de déplacements et de repas sur présentation de pièces justificatives.

Résolution 270-13 DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande des soumissions à 2 entrepreneurs de LDA pour le déneigement des stationnements de l'édifice municipal et de la Caisse ainsi que de l'entrée est de l'édifice pour l'hiver 2013-2014 période du début novembre 2013 à la fin avril 2014. Les soumissions seront ouvertes à la séance du 12 novembre prochain.

Résolution 271-13 BUDGET 2014 - RIDT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du budget de la RIDT pour le recyclage et la cueillette des ordures pour l'année 2014 correspondant pour Lac-des-Aigles à un montant de 51 708,07 \$ (49 447,35 \$ en 2013 et 58 577,51 \$ en 2012).

Résolution 272-13 RENCONTRE TRIPLÉS – CMA - SUIVI

Samedi le 21 septembre à Rivière Verte au NB a eu lieu la 1^{er} rencontre des Triplés dans le cadre du Congrès mondial acadien de 2014. Claude Breault, Nicole Beaulieu, Elzéar Lepage, Berthier Beaulieu et sa fille Cindy étaient présents.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie la Ville de Rivière-Verte en particulier le maire et la directrice générale pour le merveilleux accueil que la ville nous a réservé samedi le 21 septembre dernier.

Et qu'il nous fera grand plaisir de les accueillir en août 2014.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 273-13 CONTRIBUTION – AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débourse l'aide à l'Association de développement de la Vallée-des-Lacs pour 2014 au montant de 2 965 \$.

Résolution 274-13 FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 0,25 \$ per capita au Fonds jeunesse Témiscouata.

Résolution 275-13 DEMANDE DE LA MAISON DE LA FAMILLE DU TÉMISCOUATA

Lettre de la Maison de la Famille pour le comité d'éveil à la lecture et à l'écriture.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une contribution de 100 \$ pour ce projet d'Éveil à la lecture de la Maison de la Famille.

Résolution 276-13 DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES « LA PIÔLE »

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prête le local gratuitement le 30 novembre à la Maison des Jeunes « La Piôle » pour la tenue de leur Bingo Le Banquier et leur fournisse une aide de 50 \$.

Résolution 277-13 PONT PAYANT POUR CANCER LE 12 OCTOBRE – ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS

Lettre du MTQ adressée à Dave Dumas les autorisant à tenir effectuer une levée de fonds le 12 octobre entre 10 h et 16 h sur la route 232 à LDA en face de l'Église et sur la route 295 à Squatec en face de la polyvalente selon les conditions énoncées soit y avoir un service d'ordre adéquat, permettre le passage des véhicules d'urgence en tout temps, porter des dossards orange avec bandes réfléchissantes, installer des cônes de sécurité sur la ligne jaune vis-à-vis le lieu de la levée de fonds,...

Lettre de l'école Vallée-des-Lacs nous informant que les élèves de secondaire 2 ont été autorisés à ramasser des fonds dans le cadre du « Défi Têtes a prix » avec un objectif de 2000 \$. Des parents et enseignants assureront la surveillance et la sécurité des lieux.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter aux jeunes de l'école secondaire de la Vallée des Lacs sous la responsabilité de Roger Dubé samedi le 12 octobre au Lac-des-Aigles les cônes et les dossards pour cette levée de fonds.

Résolution 278-13 GALA DE L'ENTREPRISE DU TÉMISCOUATA

Le Gala aura lieu à l'école secondaire du Transcontinental, Samedi le 19 octobre sous la présidence de Réginald Tremblay et de Francis Albert du Groupement forestier de Témiscouata, entreprise de l'année 2012.

Coût de 75 \$ / personne à confirmer le plus rapidement possible. La SADC nous enverra la facture.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le maire M. Claude Breault et le conseiller M. Elzéar Lepage à participer à ce Gala où est en nomination entre autres le Comité Gymkhana de LDA.

Résolution 279-13 ENTRETIEN JARDINIÈRES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles offre en guise de remerciement à m. Serge Alain Proulx un chèque de 100 \$ pour l'excellent travail qu'il a effectué assidûment à chaque jour pour l'arrosage de toutes les jardinières du village. Les fleurs ont été d'une beauté exceptionnelle grâce à lui. Merci.

Résolution 280-13 RENOUELEMENT – GUIDE DU CAMPING

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son inscription au Guide du camping pour 2014 au coût de 265 \$ + taxes.

Résolution 282-13 CONSIGNE DE LA SAAQ – SÉCURITÉ À L'HALLOWEEN

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la sortie du camion et des pompiers jeudi 31 octobre 2013 pour assurer la sécurité des enfants à l'Halloween s'ils en ont le goût.

Résolution 287-13 FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie la conseillère dont le mandat a pris fin au scrutin de cette année soit Madame Marie-Claude Robichaud pour ses nombreuses années où elle a fait partie du conseil municipal et a su y apporter son meilleur et félicite le nouvel élu Monsieur Jean-Guy Beaulieu. Ainsi que Mme Jacqueline Caron nouvelle mairesse à Saint-Michel-du-Squatec, Mme Guylaine Sirois comme préfète de la MRC de Témiscouata., M. Réjean Morissette, maire d'Esprit-Saint. M. Jean-Noël Bolduc de St-Guy, M. Daniel Boucher de Biencourt et M. Fernand Caron de la Trinité-des-Monts ainsi que tous leurs nouveaux conseillers.

Résolution 288-13 ÉLUS – FORMATION, DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES,..

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller au siège # 2, à la formation obligatoire sur l'éthique donnée par la FQM qui aura lieu à Témiscouata-sur-le-Lac samedi, le 18 janvier 2014 de 9 h à 16 h et en acquitte les frais demandés. De plus qu'elle lui rembourse ses frais de déplacements et de repas sur présentation de pièces justificatives.

Et la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception des déclarations des intérêts pécuniaires de M. Claude Breault, maire, de M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, de M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller siège # 2, de Mme Nicole Beaulieu, conseillère siège # 3, de M. Roger Dubé, conseiller au siège # 4 et de Mme Nadia Sheink, conseillère au siège # 5.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 290-13 LISTE DES COMPTES À RECEVOIR

Pour 2013 13 442,52 \$ + 1 127,63 \$ intérêts = 14 569,93 \$(33 fiches)

Tel que requis par le code municipal, article 1022, la secrétaire-trésorière doit, en novembre de chaque année, préparer un état mentionnant tous les montants (mutations, taxes municipales,...) restant dus à la municipalité. Chaque élu reçoit une copie de la liste des personnes ayant des dus au 9 novembre.

Que le conseil approuve l'état présenté et qu'un envoi par lettre soit fait à chaque personne apparaissant sur cette liste comme étant endettée envers la municipalité pour toutes taxes municipales, les avisant d'acquitter les montants dus d'ici au 2 décembre. Après ce délai des procédures judiciaires pourront être entreprises. Qu'une facture de pénalité d'un montant maximal de 20,00 \$ et minimal de 5 % du compte à recevoir, soit chargée pour chaque propriété (matricule) faisant partie de la liste des comptes à recevoir (supérieure à 20 \$) déposée lors de la réunion du conseil du mois de novembre de chaque année en application du règlement adopté en décembre 2008, lors de l'adoption du budget 2009. Et que la Municipalité de Lac-des-Aigles poste une lettre enregistrée d'avis ultime pour le paiement des comptes en souffrance 2013 pour ceux dont les comptes seront encore impayés au 2 décembre 2013 et qu'il n'y a aucune entente acceptée pour le paiement.

Résolution 291-13 VENTE POUR TAXES

Pour la MRC la liste des propriétés pour ventes pour taxes doit leur être envoyée d'ici le 13 décembre.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte les procédures de *vente de propriétés pour non paiement de l'impôt foncier (taxes,...)* tel que suggérée par la MRC.

de Témiscouata et lui envoie la liste des propriétés pour vente pour taxes d'ici le 13 décembre tel que requis.

Résolution 292-13 CHEMIN DU NORD-DU-LAC

Les travaux sont terminés au Nord-du-Lac le tout pour un total en 2013 de 130 779,03 \$ - salaires 18 797 \$ = 111 982 \$ (Admissible au Programme de taxes d'essence).

Dans le cadre de ce programme et suite à la reddition des comptes de Mme Fournier de Mallette, en 2013, la Municipalité devait faire des travaux au net (sans salaires) d'un montant de 128 000 \$, elle en a réalisé pour 138 385 \$ comprenant Rang Bérard 13 535\$, Nord-du-Lac 111 982 \$ et éclairage 12 868 \$.

Pour les années du Programme un total d'investissement (sans les salaires) en voirie d'environ 537 806 \$ (incluant subvention Irvin) a été fait :

- 24 841 + 129070 + 113 918 + 13 535 = 281 364 \$ au rang Bédard
- 14 276 + 12 470 + 29 730 + Subvention Irvin 33 000 = 89 476 \$ au Premier rang
- 111 982 \$ au Nord-du-Lac
- 21 287 + 20 829 = 42 116 \$ rue du Quai
- 12 868 \$ éclairage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les employés municipaux qui ont su réaliser les travaux en respectant les modalités du programme soit la directrice générale Mme Francine Beaulieu et le contremaître M. Berthier Beaulieu ainsi que M. Denis Morin.

Résolution 294-13 SOUMISSION POUR OUVERTURE DES STATIONNEMENTS ET ENTRÉE DU CÔTÉ EST

En 2013, les soumissions reçues et ouvertes publiquement sont Exc. J.G. Roy 1 100 \$ + taxes = 1 264,73 \$ et 9125-6230 Québec inc. Exc. Régis Bérubé 1 087,00 \$ + taxes = 1 249,81 \$. Le plus bas soumissionnaire est 9125-6230 Québec inc. Exc. Régis Bérubé à 1 087,00 \$ + taxes = 1 249,81 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles choisisse le plus bas soumissionnaire soit 9125-6230 Québec inc. Exc. Régis Bérubé pour le déneigement des stationnements de l'édifice et de la caisse et de la nouvelle entrée du côté est de la salle pour l'hiver 2013-2014 soit du début du mois de novembre jusqu'à la fin du mois d'avril 2014 au montant de 1 087,00 \$ + taxes = 1 249,81 \$.

À la fin de la saison celui-ci devra facturer à la Caisse 40 % du coût de 1 087,00 \$ + taxes = 1 249,81 \$ et à la municipalité le solde soit 60 % + taxes. Une copie de la présente résolution sera remise à la Caisse.

Résolution 296-13 LOGICIEL POUR MATRICES GRAPHIQUES

ATTENDU QUE la matrice graphique est numérique;

ATTENDU QU'un outil de travail est nécessaire pour la consulter ;

ATTENDU QUE la municipalité a utilisé temporairement un outil de travail nommé ArcReader qui n'avait pas moyenné d'investissement, mais qui ne répond pas adéquatement aux besoins ;

ATTENDU QUE la MRC a fait une analyse complète des options possibles ;

ATTENDU QUE le produit SiGim Web de l'entreprise Geomap est un produit qui pourra répondre aux besoins des municipalités ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la proposition de Geomap au montant de 1 323,44 \$ et celle de la MRC au montant de 180 \$ pour un total de 1 503,44 \$ pour l'année financière 2014.

Par la suite, des frais de souscription seront chargés annuellement, au coût de 317,50 \$ payable à la MRC.

Résolution 298-13 TERRITOIRE DUCHÉNIER

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme MM. Claude Breault et Armand Bérubé comme délégués pour assister à l'assemblée générale spéciale qui aura lieu mercredi 20 novembre à 19 h 30 au Pavillon de la jeunesse, 19 rue du Pavillon à Ste-Blandine.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 300-13 RAPPORT ACTIVITÉ ÉCOLE – SEMAINE DE LA PRÉVENTION INCENDIE

Dans le cadre de la Semaine de prévention incendie M. Denis Morin, pompier a organisé un concours de dessin pour les élèves avec 4 prix de 25 \$ venant de la municipalité (Résolution 237-13). Après un tirage au sort les gagnantes sont pour le groupe de préscolaire : Norah Caron, pour les 1 et 2 : Sara Castonguay, pour les 3 et 4 : Joëlle Lévesque et pour les 5 et 6 : Noémie Morin.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les 4 gagnantes de chacune un prix de 25 \$ les élèves suivantes :

Pour le groupe de préscolaire : Norah Caron, pour les 1 et 2 : Sara Castonguay, pour les 3 et 4 : Joëlle Lévesque et pour les 5 et 6 : Noémie Morin. Et remercie M. Denis Morin pour son implication. (Voir photos page 13)

Résolution 303-13 DEMANDE DES LOISIRS – 2^E TRANCHE POUR 2013

Reçu des Loisirs une demande de déboursé de la 2^e tranche de l'aide accompagnée de leurs États financiers (revenus-dépenses).

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse la 2^e et dernière tranche de la subvention pour l'année 2013 aux Loisirs de Lac-des-Aigles tel que budgétée au montant de 6 000 \$.

Et autorise la directrice générale à en émettre le chèque dès la réception, suite à leur Assemblée générale annuelle, prévue ces jours-ci de la liste de tous les membres de leur nouveau Conseil d'administration.

Résolution 304-13 DEMANDE DE LA FABRIQUE – ESPACE PUBLICITAIRE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles achète un espace dans le feuillet paroissial au coût de 100 \$.

Résolution 305-13 RALDA - REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme Messieurs Elzéar Lepage, Roger Dubé et Claude Breault comme représentants municipaux sur le conseil d'administration du Regroupement pour l'avenir de Lac-des-Aigles (RALDA).

Résolution 315-13 TAXES À RECEVOIR – LETTRE ULTIME ET PROCÉDURES DE RECOUVREMENT

Le 13 novembre 2013 la facture de pénalité adoptée à la réunion de novembre a été postée aux contribuables ayant des dus, ceux-ci avaient jusqu'au 2 décembre pour payer.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles poste une lettre enregistrée et une autre non enregistrée d'avis ultime pour le paiement des comptes en souffrance 2013 pour ceux dont les comptes sont encore impayés au 2 décembre 2013 et qu'il n'y a aucune entente acceptée pour le paiement d'ici le 11 décembre 2013 (8 propriétaires). Et qu'elle adopte, suite aux paiements ou ententes qu'elle recevra, la liste qui en résultera pour envoi à la MRC le 12 décembre prochain pour vente pour taxes non-payés tel que requis à l'article 1023 du Code municipal.

Qu'elle officialise cette liste des contribuables endettés envers la municipalité telle que présentée par la directrice générale et en autorise l'envoi à la Commission scolaire afin de l'informer de son intention de vendre pour non-paiement de taxes et demande à la commission scolaire de vérifier les adresses et de les corriger, s'il y a lieu, et de se préparer à fournir le montant des arrérages de taxes scolaires dues pour ces immeubles, à une étape ultérieure tel que requis dans la procédure de la MRC.

La Municipalité délègue le conseiller M. Michel Dubé ou l'inspecteur M. Berthier Beaulieu ou le maire M. Claude Breault pour assister à la vente et pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité, si évidemment, il n'y a pas preneur.

Résolution 317-13 NOUVEAU POMPIER

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage officiellement M. Luc Caron comme pompier volontaire rétroactivement à la date de la dernière pratique du 24 novembre dernier.

Résolution 318-13 ADOPTION DU BUDGET 2014 DE L'OMH

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le Budget 2014 de l'OMH démontrant un déficit de 13 094 \$ pour une part municipale à payer de 1 309 \$, qu'elle paiera en un seul versement en janvier. (02-52000-963).

Résolution 318-13 OMH – REPRÉSENTANT MUNICIPAL

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller au siège # 2 comme représentant municipal pour finir le mandat de Mme Julie Ouellet jusqu'en juin 2015.

Résolution 321-13 SOUMISSION POUR LOCATION DE MACHINERIE

La Municipalité a demandé des soumissions par invitation auprès de 2 entrepreneurs de Lac-des-Aigles. L'ouverture des soumissions se fait publiquement à 19 h 30 à la séance du conseil de lundi 2 décembre 2013. Le nombre de soumissions reçues en 2013 est de une (1) d'Excavation Régis Bérubé.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles avise le contremaître municipal M. Berthier Beaulieu d'utiliser la machinerie nécessaire selon le meilleur taux.

Résolution 322-13 DEMANDE COMMANDITE – STAGE DANS L'OUEST

Lettre du Cégep de Rivière-du-Loup pour Chloé Blier, étudiante en Techniques d'éducation à l'enfance demandant une commandite pour financer leur activité de stage dans l'ouest Canadien en avril prochain.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$ au nom du Cégep de Rivière-du-Loup dans l'organisation de ce Stage dans l'ouest canadien en 2014.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 323-13 CLUB QUAD TRANS-TÉMIS

Lettre demandant un interlocuteur des dossiers Quad et motoneige.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Nadia Sheink, conseillère comme interlocuteur des dossiers Quad et motoneige de la Municipalité de Lac-des-Aigles.

Résolution 324-13 GUIGNOLÉE

Comme en 2012, que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le Club Optimiste à installer un sapin devant l'édifice municipal.

Elle accepte aussi de prêter gratuitement la salle du conseil samedi le 7 décembre 2013 pour la tenue de la Guignolée et aussi de défrayer le coût des frais de poste pour l'envoi collectif à cet effet.

Résolution 325-13 PRO-CONSIGNE QUÉBEC

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la mission de Pro-Consigne Québec qui est de détourner de l'élimination le plus grand nombre de contenants qui soit et contribuer à hausser la qualité des matières recyclables récupérées en maintenant et en améliorant le système de consignation actuel et qu'elle adhère à Pro-Consigne Québec.

Résolution 327-13 ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT – TOURNOI DE PÊCHE SAMEDI LE 11 JANVIER

Demande chalet 1 journée samedi le 11 janvier et le kiosque 2 jours et mot dans le Bulletin municipal.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter un chalet samedi le 11 janvier à l'Association de l'ensemencement ainsi que le kiosque à la plage pour 2 jours. De plus un article sera inclus dans le prochain Bulletin municipal.

Résolution 328-13 CRÈCHE VIVANTE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de défrayer un envoi collectif pour annoncer la nouveauté pour Noël d'une Crèche vivante par les enfants de la paroisse St-Isidore de Lac-des-Aigles. Au verso sera annoncé le conte de Noël offert par la bibliothèque.

Correspondance :

1. Reçu le 1^{er} paiement représentant 80 % de la subvention soit un montant de 50 960 \$ de la MRC dans le cadre du Programme d'aide aux territoires en difficulté pour l'achat du transporteur d'eau.
2. Reçu offre de service de Mme Sylvie Dubé pour un poste en secrétariat /comptabilité.
3. Reçu lettre de remerciement de l'équipe de l'OPP de l'école l'Étincelle pour notre participation à leur souper spaghetti de juin dernier.
4. Reçu carte de remerciement de la Fabrique pour notre aide lors de leur activité Western.
5. Invitation de la MRC à participer à leur 11^e édition du Festival des Réussites rurales qui aura lieu mercredi le 9 octobre.
6. Invitation à participer à une Soirée Casino qui aura lieu à Biencourt samedi le 26 octobre.
7. Reçu offre de service de Mme Martine Kirouac pour un poste en secrétariat.
8. Reçu de la CAUREQ un montant de 934,30 \$ en redistribution aux municipalités des excédents année financière 2012-2013.
9. Servitech nous recommande une équilibrage du rôle d'évaluation pour 2015-2016-2017 car le rôle en cours ne représente pas pour l'ensemble un même niveau de valeur. Notre rôle a été équilibré en 2012-2013-2014 avec la date de référence du 1^{er} juillet 2010 et ces valeurs sont restées les même pour les 3 exercices financiers de ce rôle. Ce rôle peut aussi être reconduit.
10. Reçu de la Corporation de l'industrie touristique du Québec notre Résultat de classification pour le Parc Natur'Ailes. Notre établissement est classé 3 étoiles.
11. Lettre du CLD dans le dossier – Agent de développement économique nous informant que suite à leur dernier conseil d'administration, il a été décidé de ne pas renouveler le protocole d'entente liant leur organisation pour l'embauche de M. Pierre Daigneault. À compter du 1^{er} septembre 2014 nous devons assumer avec les autres municipalités les dépenses de fonctionnement dans ce dossier.
12. Lettre de M. Serge-Alain Proulx nous présentant sa feuille de petites annonces et nous invitant à y placer nos annonces. Sa feuille est distribuée au LDA, à Biencourt et à Squatec.
13. Lettre de remerciement du comité du Gymkhana pour notre participation et générosité et espérant que nous serons des leurs pour plusieurs années encore. Site web : www.gymkhanalacdesaigles.com
14. Suivi fait par Boralex que le projet éolien qui comptait au départ 11 éoliennes E-82 en comptera 10 du modèle E-92 donc la longueur des pales est plus grande ce qui produira autant d'électricité.
15. Reçu de la MMQ un courriel le 29 novembre nous annonçant que leur CA a approuvé le versement d'une ristourne de 3 millions, une hausse de 1 million par rapport à l'année dernière. Les membres recevront sous peu une lettre de leur part individuelle.

RAPPEL HIVERNAL

Merci aux contribuables de ramasser vos bacs de recyclage et ordures la même journée que le jour de la cueillette. Ceci aide grandement au déneigement.

DÉVELOPPEMENT

L'automne dernier, 2 personnes fort intéressantes ont présenté un beau projet à certains maires de la région, représentant des municipalités qui feront partie de leur projet.

Mme Louise Bourgeois et M. Stéphane Pinel vont mettre sur pied dès l'été 2014 un sentier de pèlerinage de 900 km partant du village de St-Adrien, dans les Cantons de l'est et se terminant à Cap-des-Rosiers (près de Percé). Ce trajet se nommera « Le chemin de St-Rémi » ; il traversera 88 municipalités au sud du fleuve St-Laurent. Il conviendra à tous les types de marcheurs, qu'ils soient débutants ou expérimentés. Il traversera de magnifiques paysages et longera par moments, des rivières et le fleuve. Composé de sentiers de marche et de routes rurales peu fréquentés par les automobilistes, les pèlerins d'ici et d'ailleurs l'emprunteront pour différentes raisons ; par amour pour la nature ou le patrimoine québécois, pour se ressourcer, pour découvrir leur histoire personnelle ou encore pour relever un défi sportif.

Ces promoteurs se sont basés sur leur expérience personnelle en tant que pèlerin du chemin de St-Jacques de Compostelle (en Europe). L'année dernière, plus de 190 000 pèlerins ont marché sur le chemin de Compostelle ; il y a de l'intérêt, c'est certain. C'est un très beau projet ! Quand à nous, les pèlerins partiront de Ste-Rita pour venir manger et dormir à Lac-des-Aigles. Il y a plusieurs possibilités et opportunités d'affaires, autant pour la location de nos chalets, de nos terrains de camping municipaux, possiblement d'un dortoir communautaire, pour certains commerces et/ou gîtes privés. Même avec 1% de l'achalandage de Compostelle les premières années, cela ferait beaucoup de monde qui passerait ici.

Je n'ai pas à valoriser les bienfaits de l'activité physique ou de la marche, car la majorité des gens en sont conscients et plusieurs citoyens(nes) nous le démontrent à chaque jour. Comme le disait ma défunte mère « Grouille ou rouille ».

Les 2 promoteurs devraient faire tout le trajet à pied cet hiver. Ce chemin de St-Rémi sera accessible 12 mois par année. C'est ainsi que nous aurons l'opportunité d'accueillir Mme Bourgeois et M. Pinel en février ou mars 2014. Nous vous informerons de leur passage et nous vous inviterons à les accueillir et à participer à une activité, souper et soirée, afin de souligner leur présence. Ces derniers ont un beau plan d'affaire bien étoffé !

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à me contacter.

Claude Breault
Maire

LA VIE SCOLAIRE

À compter de l'année scolaire 2014-2015 notre école primaire devrait revenir à 2 classes comportant chacune 3 niveaux.

Le nombre d'élèves ne justifie plus une école avec 3 classes. Devant cette réalité des parents de Lac-des-Aigles et des parents de Biencourt ont interpellé la Commission scolaire afin que celle-ci élabore un projet d'école-cycle et aille en consultation auprès des parents concernés dans chacun des milieux.

Lundi, le 16 décembre, les parents de Biencourt furent informés des scénarios possibles, dont le statu quo, puis furent consultés ; mercredi le 18 ceux de Lac-des-Aigles ont vécu le même cheminement. Au moment où j'écris ces lignes je ne peux prédire les résultats. Je ne peux que formuler le souhait de voir se réaliser le projet d'école-cycle pour le mieux-être de tous les enfants concernés, car nous ne sommes qu'à 5 minutes de Biencourt ou 8 km. Bien entendu qu'il y a des avantages et des inconvénients autant pour le statu quo que pour 2 écoles-cycles. La Commission scolaire a toujours respecté la volonté de chaque milieu ; je peux confirmer qu'aucun parent de municipalités où les écoles furent jumelées n'a regretté le changement vers une école-cycle.

Cette démarche initiée par des parents des 2 villages, sera la troisième depuis 10 ans La vie démocratique ce n'est pas la voie la plus facile.

Claude Breault, commissaire scolaire, district no 13

INFO BIBLIOTHÈQUE



Animation lecture : Le Noël de Pétunia

MERCREDI LE 11 DÉCEMBRE À 18H30 à la bibliothèque

Plusieurs enfants et leurs parents se sont présentés à la bibliothèque pour écouter l'histoire de Pétunia. Ce conte fut suivi d'un bricolage et d'une collation aux couleurs de Noël. MERCI à tous les parents qui prennent le temps de venir mettre un sourire sur le visage de leur enfant en participant en si grand nombre aux activités de la bibliothèque.



Exposition à votre bibliothèque

Noël : Albums jeunes elle sera disponible jusqu'au début janvier

Le Hockey : À compter du 9 décembre 2013 au 17 février 2014.



Échange de livres du Réseau des biblio de Rivière du Loup :

L'échange de livres avec le Réseau des Bibliothèques a eu lieu le 9 décembre dernier et le prochain se fera le 17 février 2014.



Livres récemment achetés :

Plusieurs livres adultes ont été achetés en octobre entre autres les livres qui font suite aux séries suivantes :

Les héritiers du fleuve tome 2

L'ange du Lac tome 6 (la suite de l'enfant des neiges)

Les héritiers d'enkidiev tome 7 et 8

La grange d'en haut tome 2

Héritière de Salem tome 2
Les salines tome 3
Souvenirs de Banlieue Tome 6

+

La série : Chick Lit d'Amélie Dubois

La série : Cross fire de Sylvia Day

Nouvelle série : Le premier Tome de l'auteur Michel David «Mensonges sur le plateau Mont-Royal»



Demande de financement

Suite à la demande de financement à la caisse Vallée des Lacs, pour faire l'acquisition de nouveaux volumes pour les jeunes nous avons reçu un beau montant de \$400.00 qui fut investi dans de nouvelles séries. Ces livres sont très appréciés par nos jeunes il suffit de les voir se passer les livres à tour de rôle. Compte tenu du succès qu'on ces nouveaux achats deux nouvelles séries ont été achetées pour eux : Marie Quatre-doigts et celle de Bines

La bibliothèque sera fermée pour le congé des fêtes les :

Lundi, Mardi et mercredi 23-24 et 25 décembre

Lundi, Mardi et mercredi 30-31 décembre et premier janvier

Les heures d'ouverture de la bibliothèque : Lundi de : 13h00 à 14h30

Mardi et mercredi : 19h00 à 20h30

Le comité de la bibliothèque de Lac des Aigles profite de cette période de festivités pour souhaiter à toute la population un merveilleux Temps des Fêtes. Que le bonheur, l'Amour et la Sérénité vous habitent tout au long de ces joyeuses festivités et de la Nouvelle Année.

GYMKHANA 2014

L'événement national de la « Triple couronne » sera de retour en 2014 à Lac-des-Aigles et sera jumelé à l'activité gymkhana régionale.

Ces 2 compétitions se dérouleront sur 4 jours, soit les jeudi 10, vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 juillet. Veillez inscrire ces dates à votre agenda et en informez vos parents et amis.

En août, les 23 et 24, il y aura encore une compétition régionale Gymkhana, mais de moindre envergure, sur 2 jours seulement et sans chapiteau. Cette activité du mois d'août se fera aux couleurs de l'Acadie et dans le cadre des festivités du Congrès Mondial Acadien.

Le Comité Gymkhana se compose de : Mesdames Vicky Bérubé, présidente, Lyson Bourgoïn, Katia Thériault et Michèle Lévesque et de Messieurs : Armand Bérubé, Elzéar Lepage, vice-président, Sébastien Michaud, Jerry Mailloux et moi-même.

Claude Breault

CONGRÈS MONDIAL ACADIEN

**Tous les membres des familles Boucher du Québec sont invités
à un grand rassemblement ici à Lac-des-Aigles, les 23 et 24 août 2014.**

Il y aura une conférence sur l'histoire des Boucher du Québec, un souper Méchoui, une soirée musicale et un Brunch le dimanche. Le tout se terminera à Cabano avec le spectacle de fermeture du Congrès Mondial Acadien. Ces activités seront ouvertes à tout le monde, la présidence du comité est Mme Gisèle Boucher du rang Bédard.

BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS !

APPEL À LA POPULATION



*Dans le cadre de la prochaine réouverture du Musée du Témiscouata au BeauLieu Culturel de Notre-Dame-du-Lac, la SHAT est à la recherche d'objets témoins du passé forestier de la région. **Bottes de drave**, Premières **scies mécaniques**, **Équipements** de sécurité et de chevaux, **Vaisselle** de camp, Chaîne de boom, ... Mais aussi **Affiches publicitaires** des Cies forestières, Pitons de la **Fraser**, **Moules à souliers** de la Mobs & Lewis, **Récompenses**, ...Faites de votre patrimoine une Histoire en le partageant. Contactez Lucile Dard (luciledard@live.fr) ou Samuel Moreau (samuel.moreau@ymail.com) au Fort Ingall : 418-854-2375*

FÉLICITATIONS ACTIVITÉ ÉCOLE - SEMAINE DE LA PRÉVENTION INCENDIE

NE LAISSEZ PAS LE FEU GACHER VOTRE TEMPS DES FÊTES!

Municipalité de Lac-des-Aigles, le 20 décembre 2013. — Les risques d'incendie demeurent présents, surtout durant la période des fêtes. Les pompiers de votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous rappellent les conseils de prudence suivants.

L'avertisseur de fumée

- Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée, électrique ou à pile. Remplacez la pile si elle est faible ou morte.
- Remplacez votre avertisseur s'il est défectueux ou installé depuis plus de 10 ans.
- N'enlevez jamais la pile de votre avertisseur pour faire fonctionner un jouet ou autre objet à pile.

Le sapin de Noël naturel

- Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement.
- Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toute source de chaleur, comme une plinthe électrique ou un foyer.
- Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours.
- Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.

Les lumières décoratives

- Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC.
- Pour vos décorations extérieures, installez des lumières conçues pour l'extérieur.
- Utilisez des guirlandes de lumières en bonne condition, non fendillées et non séchées.
- Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant et non pas avec des clous ou des punaises.

Les chandelles

- Allumez et placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet inflammable.
- Ne laissez jamais vos chandelles allumées sans surveillance.
- Assurez-vous que vos chandeliers sont résistants au feu et que leur base est stable.
- Rangez les allumettes et les briquets dans un endroit hors de la portée des enfants.

Pour plus d'information sur les mesures à prendre pour se protéger contre les incendies, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie ou visitez le site securitepublique.gouv.qc.ca à la section *Sécurité incendie*.

Votre service de sécurité incendie et le ministère de la Sécurité publique vous souhaitent un joyeux temps des Fêtes.

Nouveau numéro de paget disponible
pour location de chalets et terrains de camping

Paget : 1-418-867-0196



PARC NATUR'AILES

Pour location de chalets toutes saisons (genre suisse), et de terrains de camping

Veillez contacter Mme Renée Bernard, gestionnaire au 418-779-2739 ou 418-779-2061 ou par Paget au 418-867-0196.

2 chalets toutes saisons loués 75\$ / nuit en occupation double, 11 \$ / personne supplémentaire.

BIENVENUE CHEZ NOUS !



Nouveau comité des Loisirs



À la séance annuelle des Loisirs de Lac-des-Aigles tenue le 21 novembre les membres suivants ont été nommés pour siéger sur le Conseil d'administration :

M. Elzéar Lepage, Président

Mme Vicky Bérubé, Vice-présidente

Mme Tania Lord, Secrétaire

Et comme administrateurs : Madame Mireille Bernier, Messieurs Yves Sirois, Jerry Mailloux et Sébastien Michaud.

Surveillez l'ouverture prochaine des Loisirs et bon hiver à tous !

Mot de Postes Canada



Bonjour à toute la population,

Merci à vous pour l'encouragement face à votre bureau de poste pour l'Année 2013 !

Prenons le temps durant cette Période des Fêtes d'être heureux, de se divertir, de se détendre et de vivre chaque moment en s'émerveillant et en goûtant la vie avec nos proches et tous ceux et celles qui nous entourent !

Toute l'équipe de Postes Canada du Lac-des-Aigles se joint à moi pour vous souhaiter « Joie, Paix, Santé, Bonheur et une Joyeux Noël et une Bonne Année 2014 ! »



Madeleine (temps partiel)
Vicky (FFRS RR1)
Marjolaine (Maître de Poste)

Merci de continuer de nous encourager et au plaisir de vous SERVIR ! À la prochaine.

TOURNOI DE PÊCHE SAMEDI LE 11 JANVIER 2014



L'ensemencement du lac a été réalisé grâce à la participation de M. Berthier Beaulieu à l'aide de son ponton vendredi et samedi les 11 et 12 octobre dernier. Les membres du comité de l'Association de l'ensemencement du lac remercient sincèrement M. Beaulieu ainsi que tous les citoyens qui ont grandement aidé à la réalisation de cette activité d'ensemencement.

Plus de 4300 truites représentant un investissement de 7 000 \$ ont pu être ensemencées. Merci aussi à tous ceux qui ont acheté des cartes ainsi qu'à la Municipalité de Lac-des-Aigles qui a fourni une aide de 3 400 \$.

Voici quelques photos de l'ensemencement.



**L'Association de l'ensemencement attend toute la population
au Kiosque municipal à la plage de Lac-des-Aigles
Samedi, le 11 janvier, pour son Tournoi de pêche**

Les gens sont invités à s'inscrire pour le Tournoi dès 7 h 00, le coût de l'inscription est toujours à 5 \$.

En avant-midi aux alentours de 10 h 30, grâce à une commandite de la « Pisciculture Montagne Blanche » 150 truites seront mises à l'eau dans un bassin pour que les enfants puissent y pêcher plus facilement. Merci à Robert et Jacques Duchesne de la Pisciculture, aux pompiers de Lac-des-Aigles qui seront de la partie ainsi qu'à tous nos commanditaires.

L'activité débutera à 7 h jusqu'à 15 h 30.

Le tournoi sera suivi d'un souper à la Salle municipale au coût de 10 \$. Les prix seront remis à ce moment-là.

Des billets de moitié-moitié seront en vente et tous les fonds seront remis au Comité d'embellissement de la cour d'école. De nombreux prix de participation seront tirés aussi à la Salle municipale.

**BIENVENUE À TOUS
POUR UNE MERVEILLEUSE JOURNÉE DE PÊCHE**

Le milieu familial

Qu'est-ce qu'une responsable d'un service de garde en milieu familial (RSG) reconnue et accréditée par le Ministère de la Famille. (places à 7.00\$)

La RSG est une travailleuse autonome, qui est propriétaire de son service de garde. La RSG offre ses services suivant des modalités qu'elle détermine, notamment, les horaires.

Clientèle

Une RSG peut avoir jusqu'à 6 enfants dont 2 ayant 18 mois ou moins (poupon) dans son milieu et 9 enfants dont 4 ayant 18 mois ou moins (poupon) si elle a une assistante. Ce nombre comprend ses propres enfants de moins de 9 ans, ceux de son assistante et les enfants de moins de 9 ans qui habitent habituellement avec elle.

Une RSG joue un rôle de premier plan dans la vie des enfants qu'elle reçoit. Voici quelques exigences en milieu familial:

1. Une résidence sécuritaire et propre.
2. Un nombre suffisant de jouets propres et en bons états, qui répondent au programme éducatif du ministère.
3. Des activités conformes au programme éducatif.
4. De la nourriture conforme au guide alimentaire canadien.

Formation et programme éducatif

Pour pouvoir opérer un service de garde la RSG et sa remplaçante (s'il y a), doit avoir complété un cours de secourisme reconnu qui doit être renouvelé aux 3 ans.

La RSG doit suivre une formation portant sur le développement de l'enfant, la santé, la sécurité, l'hygiène, l'alimentation et le programme éducatif établi par le ministère de la Famille. À moins d'être reconnue formée, la RSG doit continuer de se perfectionner chaque année pour pouvoir continuer à opérer son service de garde. Elles doivent mettre de l'avant un programme éducatif aux fins d'obtention et de conservation de leur reconnaissance.

La RSG doit démontrer qu'elle applique le programme à travers les différentes activités quotidiennes en respectant bien les sphères de développement de l'enfant.

Soutien et suivi

Le bureau coordonnateur met à la disposition de la RSG, une agente de soutien technique et pédagogique, des formations et des réunions d'informations. De plus la RSG, sa famille et sa remplaçante doivent faire l'objet d'une vérification de leurs absences d'empêchement auprès d'un corps policier. Ces absences d'empêchement sont vérifiées tous les 3 ans.

Une agente de conformité veille à ce que les différents critères soient respectés. Ces visites se font à l'improviste et à un minimum de 3 fois par année. Elle effectue une tournée à l'intérieur et à l'extérieur de la résidence et s'assure du bien-être des enfants.

Pour plus d'informations, 418-854-0255 poste 521 www.cpebccalinours.ca

Nouveau programme

Le crédit d'impôt EcoRénov pour les particuliers : une mesure fiscale québécoise temporaire pouvant atteindre 10 000 \$ par habitation admissible

Le gouvernement du Québec a annoncé en octobre 2013 la mise en place d'un crédit d'impôt temporaire pour la réalisation de travaux de rénovation résidentielle écoresponsable. Ce crédit d'impôt **remboursable** est destiné aux particuliers **qui feront exécuter par un entrepreneur qualifié des travaux de rénovation écoresponsable** à l'égard de leur lieu principal de résidence ou de leur chalet (habitable à l'année et normalement occupé par le particulier) en vertu d'une entente conclue après le 7 octobre 2013 et avant le 1^{er} novembre 2014.

L'aide fiscale accordée par ce crédit d'impôt, d'un montant maximal de 10 000 \$ par habitation admissible, correspond à 20 % de la partie des dépenses admissibles d'un particulier qui excédera 2 500 \$, et ce, à l'égard d'une habitation admissible dont il est propriétaire ou copropriétaire. La valeur maximale du crédit d'impôt pour une habitation admissible sera donc atteinte avec un montant de dépenses admissibles de 52 500 \$. Le maximum d'aide accordée est de 10 000 \$ par habitation admissible pour la période visée en 2013 et 2014.

Plusieurs particularités existent à l'égard de ce crédit, notamment pour les copropriétaires, les propriétaires d'immeubles locatifs qui habitent un des logements ainsi que pour les particuliers qui habitent dans un condominium géré par un syndicat de copropriété.

Pour le plus d'informations à l'égard de cette mesure fiscale temporaire voir le Programme sur le site à www.revenuquebec.ca.

La main qui donne

par Boucar Diouf, humoriste, conteur, biologiste et animateur.

L'égalité entre tous les humains de la Terre est un beau rêve utopique, mais malheureusement, ce n'est pas à toute oreille percée que l'on accroche des anneaux d'or. La preuve, la mer est bien pleine et pourtant il continue de pleuvoir dedans. Alors si un jour vous êtes privilégiés dans la vie, sachez que vous le serez davantage en étant généreux avec les moins nantis. En plus, vous ne risquez que d'être comparables au soleil qui lui, n'a jamais cessé de briller au-dessus d'un village parce qu'il est petit.

Ainsi parlait ma grand-mère, dont je n'invoque injustement pas souvent les enseignements. Ma grand-mère qui professait qu'on pouvait difficilement rencontrer le bonheur sans tendre la main aux autres et partager leurs joies et leurs larmes.

D'une générosité jamais ostensible, ma grand-maman prêchait toujours par l'exemple, comme en témoigne cette petite anecdote que je tenais à vous raconter en ce mois de réjouissances qui commence. Une nuit de mes 13 ans, ma grand-mère m'avait remis un sac de grains et demandé d'aller le déposer devant la maison des voisins, qui avaient de la difficulté à joindre les deux bouts.

Comme j'avais peur d'affronter les obscurités de ma savane, ma contre-proposition ne tarda pas à se faire entendre. Pourquoi ne pas attendre le lever du soleil et remettre le cadeau en main propre, avais-je suggéré à grand-maman. Sans tarder, elle déclina ma proposition en m'expliquant que celui qui veut venir en aide à quelqu'un doit justement attendre la nuit et déposer ce qu'il peut devant sa maison.

De ce fait, quand le nécessiteux se réveille, il ramasse discrètement le cadeau, mais ignore l'identité de son bienfaiteur. Et le lendemain, quand il se promène dans ce village, chaque personne qu'il croise sur son chemin devient son bienfaiteur potentiel. C'est de cette façon qu'on tisse les liens et cultive la solidarité, sans enlever aux moins nantis leur dignité, conclut grand-maman, avant de m'encourager à vaincre ma frousse de la pénombre.

Si ma défunte grand-mère était au Québec, en ce mois de partage qui commence, elle dirait : « Puisque la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit, on devrait, dans la pénombre, la laisser réchauffer la paume du nécessiteux, souvent nue, glacée, hésitante et tremblante. Et s'il est vrai que le temps, c'est de l'argent, un sourire, une visite, un service, un geste d'affection, tout ça vaut son pesant d'or pour ceux dont le cœur glacé a besoin d'être réchauffé bien au-delà du mois décembre, car la pauvreté ne passe pas ses hivers en Floride. Les paniers de Noël sont une merveilleuse idée, mais il est grand temps d'inventer des paniers de la Saint-Valentin, de Pâques, de l'Halloween, de la fête des Mères, de la fête des Pères, du solstice d'été, de la Saint-Jean, de la Confédération, de la fête du Travail, de l'Action de grâce et même du Noël du campeur ! »

Si ma défunte grand-mère était au Québec, elle proposerait, en ce début décembre, de remercier les bénévoles des banques alimentaires et autres organismes, qui comme le soleil, travaillent chaque jour à illuminer le quotidien de tous ces gens qui se sentent parfois petits et esseulés.

Comme disait un grand lucide, le bénévolat a tellement de valeur, qu'il n'a pas de prix !

Entraide bénévole du Haut-Pays

Urgent besoin de personnes pour faire le transport de personnes âgées dans les hôpitaux pour leurs rendez-vous,... afin de maintenir ce service d'Accompagnement-transport pour les citoyens de Lac-des-Aigles.

L'accompagnateur reçoit une allocation.

On s'informe auprès de Mme Chantal Leclerc au 418-853-2546

Mot du comité d'embellissement

de la cour d'école l'Étincelle de Lac-des-Aigles

Samedi le 31 août 2013 a eu lieu la première activité de financement pour améliorer notre cour d'école. Effectivement, lors de l'exposition de voitures et motos à l'Auberge du Lac, les propriétaires nous ont donné tout le matériel nécessaire à la vente de hot-dogs et des breuvages. Grâce à ce don, un profit de 300 \$ a été réalisé.

Nous avons également fait un moitié-moitié sur place qui a donné 215 \$ à la cour d'école et 215 \$ au gagnant M. Régis Bérubé. Mme Chantal Santerre grande gagnante de cette exposition avec sa Buick 1956, nous a remis son prix de 85 \$. En tout 600 \$ fut amassé lors de cette journée.

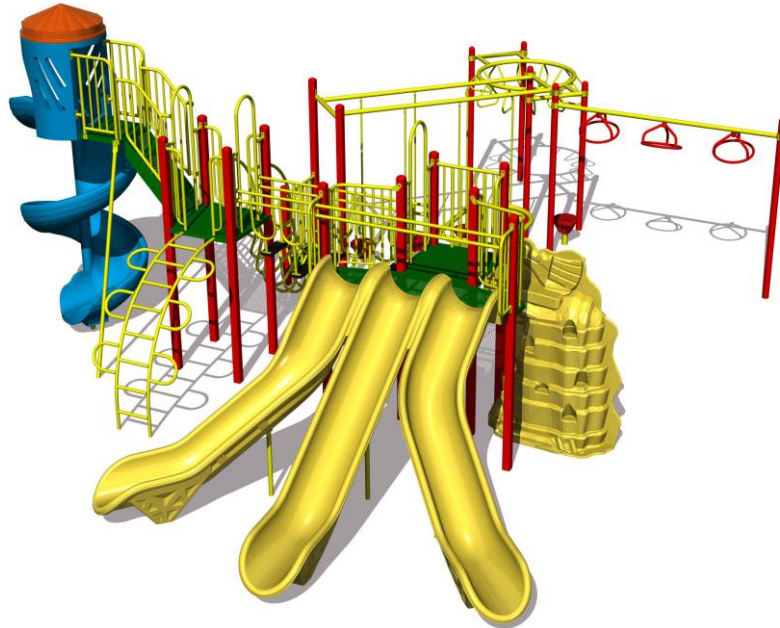
Samedi le 7 décembre, lors du souper pour les bénévoles du Gymkhana, a eu lieu notre deuxième activité de financement. Les membres de notre comité ont travaillé au bar et nous avons ramassé 240 \$ en pourboires.

Notre prochaine activité de financement est la vente de billets pour un moitié-moitié qui sera tiré lors du tournoi de pêche sur notre lac le samedi 11 janvier 2014. D'ailleurs, il y a eu une pré-vente lors du Rallye Optimiste en octobre. Un montant de 220 \$ est déjà amassé. Vous pourrez vous procurer des billets dès le 25 décembre auprès des membres de notre comité, nous passerons dans les maisons en janvier et nous en vendrons sur le lac lors du tournoi le 11 janvier.

Le comité tient à remercier Mme Jacqueline Lachance, M. Langis Bourgoïn, Mme Chantal Santerre, le comité du Gymkhana, le comité de l'Association de l'ensemencement du Lac-des-Aigles, le Club Optimiste ainsi que tous ceux qui nous ont encouragés lors de ces activités et bien sûr, nos généreux commanditaires.

Nous sommes fières de vous annoncer que nous avons déjà plus du 2/3 de ramassé pour la réalisation de ce projet d'une valeur de 65 000\$.

Voici une photo du plus gros module qui sera installé dans la cour à l'été 2014.



Membres du comité :

Nadia Castonguay, Meggie Leblond, Andrée-Anne Leblanc- Breault, Emily Morin et Mireille Bernier

HORAIRES BUREAU MUNICIPAL

Pour les Fêtes : Fermé du 24 au 27 décembre (inclusivement) et du 31 décembre au 3 janvier 2014

Pour informations : 418 779-2300 poste 1 et à info@lacdesaigles.ca

Horaire d'accueil du public au bureau

Du lundi au Jeudi de 8 h à 12 h et Vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaire normal : Ouvert les lundis de 13 h à 14 h 30, les mardis et mercredis soirs de 19 h à 20 h

30



La bibliothèque sera fermée pour le congé des fêtes les :

Lundi, mardi et mercredi 23-24 et 25 décembre

Lundi, mardi et mercredi 30-31 décembre et premier janvier 2014

Pour informations : 418 779-2300 poste 5

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR AU LAC-DES-AIGLES

Mardi, le 24 décembre	- Crèche vivante à 19 h suivi de la Messe à 19 h 30
Samedi, le 11 janvier	- Tournoi de pêche sur la glace
Lundi, le 13 janvier	- Réunion du conseil
Samedi, le 25 janvier	- Course de motoneige au Mont Biencourt
Lundi, le 3 février	- Réunion du conseil
Samedi, le 15 février	- Souper pizza au Mont Biencourt
Du 1 ^{er} au 9 mars	- Semaine de relâche
Lundi, le 3 mars	- Réunion du conseil
Vendredi, le 7 mars	- Fête des femmes par le Centre des femmes du Haut-Pays
Samedi, le 19 avril	- Souper de crabe au Mont Biencourt
27-28- et 29 juin	- Festival d'été au Pavillon du Lac
10-11-12 et 13 juillet	- Triple Couronne
24-25 août	- Gymbkhana et Congrès Mondial Acadien

Membres du conseil municipal

M. Claude Breault, maire, dossiers MRC, RALDA, Bibliothèque, Gestion interne, Comité Gymbkhana

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, pro-maire, dossiers sécurité incendie et OMH

M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller siège # 2, représentant municipal OMH

Mme Nicole Beaulieu, conseillère siège # 3, dossier bibliothèque et OMH

M. Roger Dubé, conseiller siège # 4, RALDA, Maison des Jeunes

Mme Nadia Sheink, conseillère siège # 5, Club Quad

M. Elzéar Lepage, conseiller siège # 6, dossier Matières résiduelles, RALDA, Corporation de développement communautaire du lac, Réserve Duchénier, Loisirs, Association de l'ensemencement et Gymbkhana

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale

418 779-2300 poste 1

M. Berthier Beaulieu, inspecteur municipal et contremaître

418 779-2300 poste 8

M. Denis Morin, responsable aqueduc et égout et 3^e employé aux chemins d'hiver

418 779-2300 poste 8

Mme Renée Bernard, gestionnaire du Parc Natur'Ailes

418 779-2739 ou 2061

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie

418-779-2119

M. Carl Lévesque, 2^e employé aux chemins d'hiver

